



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

**CRÉER DES CHÂÎNES DE VALEUR
MONDIALES RESPONSABLES
POUR DES FRUITS TROPICAUX DURABLES**

**Idées d'incitations pour promouvoir l'investissement
durable dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas**

Un document à des fins de discussion

Référence à citer:

FAO. 2024. *Idées d'incitations pour promouvoir l'investissement durable dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas*. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et les données qui y sont présentées n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillés sur les cartes représentent des lignes frontalières approximatives pour lesquelles il n'existe peut-être pas encore d'accord total. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient brevetés ou non, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2024



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public sous la Licence Creative Commons – Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage selon les conditions de la licence 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ;).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non-responsabilité suivante accompagnée de la citation requise : « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [anglaise] fait autorité. »

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'une composante du travail détenue par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications/fr) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant : publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à : www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à : copyright@fao.org.

Table des matières

Remerciements	4
1. Le projet Fruits responsables	4
2. Les investissements peuvent contribuer à la durabilité des chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas	5
3. Le potentiel des incitations pour encourager les investissements dans l'agriculture	5
4. Les incitations gouvernementales devraient contribuer à l'investissement <i>responsable</i>	6
5. Types d'incitations en faveur de l'investissement	7
6. Idées initiales d'incitation susceptibles d'encourager les investissements durables dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas	9
7. Exemples de processus et de mécanismes de conception et de mise en œuvre d'incitations	13
8. Messages clés et conclusion	14
Références	16

Remerciements

Ce document a été préparé par la Division des marchés et du commerce (EST) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et est un produit de son projet «Créer des chaînes de valeur mondiales responsables pour la production et le commerce durables des fruits tropicaux» (le projet Fruits responsables).

L'étude a été menée par Jesper Karlsson avec le soutien de l'équipe du projet Fruits responsables composée de Michael Riggs, María Hernández Lagana, Marlo Rankin, Valentina Pérez-Mardones, Debora Piscitelli, Helen Conesa Bernat, Helena Ventura et Aymeline Main de Boissière. Andre Croppenstedt et Pascal Liu ont assuré la révision technique et éditoriale. L'orientation générale a été assurée par Pascal Liu.

L'équipe du projet Fruits responsables tient à remercier Yannick Fiedler et les participants à la réunion «Accélérer la durabilité des chaînes de valeur des fruits tropicaux grâce à des incitations à l'investissement» qui s'est tenue en ligne le 22 août 2023.

1. Le projet Fruits responsables

Le secteur des fruits tropicaux a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies. Avec l'augmentation de la production et des exportations, le secteur a procuré aux pays producteurs de nombreux avantages, notamment des opportunités de revenus, la création d'emplois et la génération de recettes d'exportation. Les fruits tropicaux font également partie du régime alimentaire de millions de personnes. Toutefois, dans certains cas, la production de fruits tropicaux peut avoir des effets négatifs sur l'environnement et sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations. Le secteur est également très exposé aux chocs externes tels que les effets du changement climatique, l'augmentation des prix des intrants et du transport, et les ralentissements économiques.

Afin d'assurer le succès continu des secteurs de l'avocat et de l'ananas, le projet de la FAO «Créer des chaînes de valeur mondiales responsables pour la production et le commerce durables des fruits tropicaux» (ci-après le projet Fruits responsables) soutient les parties prenantes des chaînes de valeur pour assurer plus de durabilité et de résilience face aux chocs dans les industries des fruits tropicaux. Le projet travaille principalement avec des entreprises, des associations et des producteurs impliqués dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas. Les gouvernements ont également un rôle décisif à jouer dans la création d'un environnement favorable pour renforcer la résilience et la durabilité des chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas. Ce document explore des idées d'incitations gouvernementales concrètes susceptibles d'encourager les investissements responsables dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas. En tant que tel, il est particulièrement pertinent pour les acteurs gouvernementaux et les décideurs politiques, ainsi que pour la société civile, les groupes de promotion et les autres personnes qui cherchent à améliorer les investissements.

Les idées présentées ici visent à stimuler la discussion et à être source d'inspiration. Elles ne doivent pas être considérées comme des recommandations normatives, mais plutôt comme un point de départ pour examiner comment les mesures d'incitation peuvent soutenir l'objectif de promotion des investissements durables dans les industries mondiales de l'avocat et de l'ananas.

2. Les investissements peuvent contribuer à la durabilité des chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas

L'investissement est l'engagement d'un capital dans quelque chose avec l'espoir d'un retour sur investissement dans le futur. Du point de vue de la société, le retour sur investissement agricole peut inclure non seulement le retour financier pour les investisseurs, mais aussi la création d'emplois décents, la sécurité alimentaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et bien d'autres avantages économiques, sociaux et environnementaux.

Les investissements privés dans les chaînes de valeur des fruits tropicaux orientées vers l'exportation se sont souvent concentrés sur l'augmentation de la production, de la productivité et des rendements financiers. Dans certains cas, ces investissements ont eu des répercussions sociales et environnementales négatives involontaires affectant la viabilité à long terme des entreprises. Pour être durables et assurer une continuité à long terme, les investissements doivent trouver un équilibre entre le profit et la productivité, d'une part, et la durabilité sociale et environnementale, d'autre part.

Si le secteur privé représente la majeure partie des investissements dans la production, les investissements publics dans les biens et services publics généraux, y compris les investissements dans l'éducation rurale, les services de vulgarisation, la santé, les infrastructures et la recherche et le développement, sont essentiels pour encourager les investissements privés dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. En outre, les politiques et les lois, ainsi que leur mise en œuvre et leur application effectives, sont importantes pour créer l'environnement favorable nécessaire à l'engagement des acteurs du secteur privé dans des investissements à long terme dans l'agriculture.

3. Le potentiel des incitations pour encourager les investissements dans l'agriculture

En 2021, la FAO et le *Columbia Center on Sustainable Investment* (Centre Columbia sur l'investissement durable) ont publié le [Guide sur les incitations à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#) (Bulman *et al.*, 2021). Le guide définit les incitations à l'investissement comme "... [des mesures ciblées fournies] par les pouvoirs publics à un investisseur (y compris s'il s'agit d'un petit producteur) pour la création ou l'accroissement d'un investissement en vue d'influer sur sa taille, son emplacement, son impact, son comportement, son secteur ou d'autres caractéristiques de cet investissement." (Bulman *et al.*, 2021, p. ix). Les incitations à l'investissement sont des avantages spécifiques accordés aux investisseurs, par opposition aux mesures gouvernementales générales susceptibles d'influencer la quantité et la qualité des investissements.

Il est important de noter que les incitations à l'investissement sont l'un des nombreux outils que les gouvernements peuvent utiliser pour promouvoir l'investissement. Toutefois, l'environnement favorable de manière plus générale a une plus grande importance dans la promotion et l'orientation des investissements que les incitations individuelles. Les gouvernements doivent tenir compte de cet environnement favorable et des divers outils à leur disposition lorsqu'ils décident de l'opportunité et de la manière d'utiliser les incitations à l'investissement.

Au-delà des incitations telles que définies ici comme un soutien ciblé aux gouvernements et aux investisseurs, les acteurs non étatiques, y compris les banques et les organismes de certification, peuvent également influencer le comportement d'investissement. L'influence de ces acteurs non étatiques passe par l'octroi de soutien, de bénéfices ou d'interactions commerciales, selon des conditions spécifiques. Ce document

reconnait le rôle important que les acteurs non étatiques peuvent jouer pour encourager des investissements plus nombreux et de meilleure qualité, mais il se concentre sur le rôle des gouvernements.

4. Les incitations gouvernementales devraient contribuer à l'investissement *responsable*

Les incitations à l'investissement ont souvent été accordées pour encourager l'établissement ou la croissance d'un secteur spécifique afin de créer des emplois et de générer des recettes d'exportation. Souvent, une attention moindre a été portée aux effets potentiels de ces incitations sur la durabilité sociale et environnementale.

Aujourd'hui, il est largement admis que l'investissement privé peut contribuer aux objectifs de durabilité ou bien les compromettre. Les gouvernements mettent davantage l'accent sur les impacts possibles des incitations à l'investissement, tant en termes de quantité d'investissement stimulée par les incitations qu'en termes d'impacts environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires et de gouvernance.

Pour augmenter la probabilité de résultats positifs en matière de durabilité et minimiser les risques d'impacts négatifs, les gouvernements peuvent utiliser les *Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA-RAI en abrégé) (CFS, 2014) lors de la conception d'incitations à l'investissement et de stratégies d'investissement plus larges (voir Encadré 1). Le CSA-RAI reflète un consensus mondial sur ce que signifie l'investissement agricole responsable. Ils ont été élaborés par des gouvernements et des représentants de la société civile et du secteur privé et ont été approuvés par des institutions internationales, incorporés dans les législations nationales et utilisés par de nombreuses entreprises agroalimentaires.

L'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires peut être considéré comme un investissement qui (1) contribue au développement durable, (2) améliore la sécurité alimentaire et la nutrition, et (3) respecte les droits de l'homme, tout en (4) garantissant un retour sur investissement à l'investisseur. Un investissement responsable génère donc une triple performance "P" (pour son nom en anglais) en termes de bénéfices (« profits », pour l'investisseur), de personnes (impact socio-économique positif) et de planète (protection et utilisation durable des ressources naturelles).

Encadré 1: Les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA-RAI)

Les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA-RAI) se composent de 10 principes qui définissent les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes dans l'accroissement de l'investissement responsable:

1. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
2. Contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'éradication de la pauvreté.
3. Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
4. Engager et responsabilise les jeunes.
Respecter la propriété des terres, de la pêche et des forêts, ainsi que l'accès à l'eau.
5. Préserver et gérer durablement les ressources naturelles, accroît la résilience et réduire les risques de catastrophes.

6. Respecter le patrimoine culturel et les connaissances traditionnelles et soutient la diversité et l'innovation.
7. Promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires sûrs et sains.
8. Intégrer des structures et des processus de gouvernance inclusifs et transparents, ainsi que des mécanismes de règlement des griefs.
9. Évaluer et traite les impacts et promeut la responsabilité.

5. Types d'incitations en faveur de l'investissement

Les incitations à l'investissement dans le secteur agricole comprennent les grandes catégories suivantes.

- *Incitations financières*
 - Transferts financiers directs ou subventions, notamment pour les engrais, les machines et la formation.
 - Prêts ou crédits accordés sur des conditions favorables.
 - Prêts ou crédits accordés aux taux du marché dans des contextes où les banques ne prêtent pas du tout au secteur agricole.
 - La promesse du gouvernement d'assumer la dette d'un agriculteur ou d'une entreprise agricole en cas de défaillance.
 - Soutien des prix du marché pour garantir des prix minimums aux producteurs.
 - Une assurance subventionnée, y compris une assurance contre des risques spécifiques (tels que les effets négatifs du changement climatique) et une assurance visant à encourager les changements de comportement (telle que la couverture des pertes éventuelles résultant de l'adoption de méthodes de production durables).
- *Incitations techniques et fourniture en nature d'intrants ou d'équipements*
 - La fourniture de semences spécifiques (par exemple, des semences résistantes au climat), de machines et d'équipements et d'autres intrants, souvent en combinaison avec la formation.
 - La recherche sur les pratiques agricoles durables et d'autres technologies, et la diffusion de ces pratiques par le biais, par exemple, de services de vulgarisation.
 - Des services de facilitation tels que l'aide aux investisseurs pour comprendre et respecter les réglementations et l'obtention de permis et de licences.
 - Des services d'incubation et d'accélération d'entreprises.
- *Incitations fiscales ou incitations basées sur les taxes*
 - Des taux d'imposition réduits sur les dividendes et les intérêts versés à l'étranger.
 - Exemption totale d'impôts pendant une certaine période ou de manière permanente.
 - Réduction de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui produisent et investissent dans des options durables.
 - Exemptions du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée.
 - Crédits d'impôt à l'investissement permettant de déduire certaines dépenses.
 - Des droits de douane nuls ou réduits.
 - Des dispositions relatives au report des pertes permettant aux investisseurs de déplacer une perte fiscale vers l'avant ou vers l'arrière pour compenser un bénéfice imposable. Ces dispositions permettent aux investisseurs de reporter une perte fiscale sur les années suivantes afin de réduire les paiements d'impôts futurs.
 - L'exonération de la taxe à l'exportation.

- *Incidations réglementaires*
 - Exemptions des lois et réglementations nationales. Par exemple, offrir aux investisseurs une exemption des lois sur l'environnement ou le travail au cas par cas ou dans des zones économiques désignées.
 - Des protections foncières spéciales pour les investisseurs à grande échelle, sans tenir compte des revendications légitimes des populations locales en matière de droits fonciers.
- *Investissement public direct*
 - Les projets d'infrastructure rurale tels que les routes, l'électricité, le stockage ou l'irrigation qui bénéficient à des investisseurs spécifiques.
- *Marchés publics*
 - Achat de denrées alimentaires auprès de petits producteurs ou de producteurs dont les pratiques durables sont attestées, en vue de leur distribution à des institutions publiques telles que les hôpitaux, les écoles et l'aide alimentaire.
- *Octroi de soutiens publics*
 - Normes nationales de durabilité ou indicateurs géographiques (IG) soutenus par le gouvernement.
 - Soutien financier et technique pour encourager l'adoption des normes volontaires internationales existantes en matière de durabilité.

(Adapté de Bulman *et al.*, 2021)

Ces catégories et ces exemples non exhaustifs peuvent aider à comprendre les incitations à l'investissement couramment utilisées, même si la distinction entre les différents types d'incitations n'est pas toujours évidente. Toutefois, il est important de souligner que si certains de ces exemples peuvent contribuer à stimuler l'investissement en général, ils peuvent ne pas être propices à l'investissement durable. Certaines incitations peuvent même encourager des investissements qui nuisent à la durabilité. Par exemple, selon Bulman *et al.* (2021) et d'autres sources, les incitations fiscales et réglementaires sont risquées et ont un impact positif limité, voire nul, sur les résultats en matière de durabilité. Par conséquent, le présent document ne contient pas d'idées sur les incitations fiscales et réglementaires.

La frontière entre les incitations et les autres mesures gouvernementales peut également être floue. Les investissements publics directs dans les infrastructures rurales telles que l'irrigation peuvent cibler des sous-secteurs ou des groupes d'investisseurs spécifiques ou bénéficier à une zone géographique en général. Les marchés publics en denrées alimentaires produites localement peuvent viser à créer un marché fiable pour les petits exploitants agricoles. Toutefois, les marchés publics peuvent également viser à garantir la fourniture d'aliments sains dans le cadre de programmes sociaux, les avantages pour les petits producteurs pouvant alors constituer un objectif secondaire.

Une combinaison de différentes mesures incitatives a plus de chances de réussir que des mesures isolées, en particulier pour les petits producteurs. Par exemple, l'assistance technique aux petits exploitants, telle que la formation aux méthodes de production durables, peut être associée à l'octroi de prêts ou de subventions pour soutenir l'investissement dans des machines et des intrants plus durables, tels que des équipements d'irrigation au goutte-à-goutte qui utilisent efficacement les ressources en eau et des semences résistantes au climat. En outre, les mesures d'incitation peuvent compléter d'autres mesures gouvernementales telles que l'application des lois.

La section suivante présente quelques idées sur les combinaisons d'incitations financières, d'incitations techniques et de soutien public, d'investissements directs et de marchés publics qui peuvent stimuler l'investissement durable. Selon Bulman *et al.* (2021), ces incitations peuvent avoir des effets positifs sur la durabilité.

6. Idées initiales d'incitation susceptibles d'encourager les investissements durables dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas

Les idées présentées ici ont pour but de stimuler la discussion et d'être source d'inspiration et elles ne s'agitent pas de recommandations normatives ou spécifiques, car elles nécessiteraient une mise en contexte. Elles comprennent un mélange de différents types d'incitations.

Soutien au renforcement de la capacité des petits producteurs et des entreprises à se conformer aux réglementations environnementales et sociales

Les mesures d'incitation peuvent compléter les mesures réglementaires. La mise en conformité avec les nouvelles lois sur la durabilité environnementale et sociale s'accompagne souvent de coûts pour les investisseurs, en particulier pour les petits producteurs et les micro, petites et moyennes entreprises. Afin d'accroître la capacité des petits producteurs ou des petites entreprises agroalimentaires à se conformer aux nouvelles lois, le gouvernement peut fournir des subventions qui couvrent au moins les coûts initiaux de la mise à niveau du système de production afin de pouvoir se conformer à la nouvelle réglementation. Des formations peuvent également être dispensées dans les domaines couverts par les nouvelles lois.

Soutien à la mise en conformité avec les normes volontaires de développement durable qui sont alignées sur les priorités du gouvernement

Les gouvernements peuvent fournir des incitations financières et techniques tout en approuvant les certifications qui sont alignées sur les priorités gouvernementales. Les gouvernements peuvent couvrir les coûts d'obtention de la certification pour les investisseurs moins aisés, tels que les petits exploitants agricoles. L'aide financière pourrait être complétée par une formation portant par exemple sur les pratiques de production durables et les mesures de santé et de sécurité au travail, ainsi que sur les méthodes permettant de mesurer le respect des exigences, telles que les systèmes de traçabilité. Les incitations financières et techniques peuvent être limitées dans le temps. Il est important que les gouvernements veillent à ce que les parties prenantes puissent conserver leur certification sans soutien permanent. La conception et la mise en œuvre de ces incitations pourraient s'inspirer de l'expérience des projets de la FAO qui ont aidé les petits exploitants à se conformer aux normes volontaires.

Les grands investisseurs peuvent déjà avoir la capacité d'obtenir la certification et ne pas avoir besoin d'incitations ciblées à cette fin. Toutefois, ils peuvent être incités à développer les capacités des petits producteurs pour qu'ils obtiennent la certification, en particulier lorsqu'ils comptent sur les petits exploitants pour compléter leur propre production.

Soutien financier et technique aux pionniers en prévision des nouvelles réglementations sur la durabilité

Il peut être financièrement risqué, à court et à moyen terme, d'investir dans des technologies et des pratiques durables, telles que des pratiques de production respectueuses de l'environnement ou des protocoles avancés en matière de santé et de sécurité au travail. Pour créer des chaînes de valeur durables et résilientes, les producteurs et les entreprises devront probablement investir dans des changements ou des mises à

niveau des systèmes de production ou de transformation et devront peut-être payer des frais de certification. Ils peuvent également devoir consacrer du temps et de l'énergie pour se tenir au courant des nouvelles exigences en matière de durabilité. Il peut en outre être coûteux de développer des systèmes internes de gestion des risques afin d'identifier et de traiter les risques liés au développement durable. Si l'on peut s'attendre à l'avenir à des réglementations plus strictes concernant, notamment les pratiques de production durable et le devoir de diligence, les premiers utilisateurs peuvent bénéficier d'incitations, telles qu'un soutien financier, la fourniture d'intrants, la formation et l'assurance, notamment contre les mauvaises récoltes.

Investissement public dans la recherche et le développement dans les chaînes de valeur durables de l'avocat et de l'ananas

Le sous-investissement dans la recherche et le développement (R&D) – la R&D étant nécessaires pour promouvoir des pratiques de production agricole durable – est un obstacle important à l'encouragement des investissements agricoles privés durables.

L'investissement public dans la R&D pour la production et le commerce durables, combiné à l'investissement privé, peut contribuer à 1) soutenir le développement de nouvelles technologies durables jusqu'à ce qu'elles soient éprouvées, 2) atténuer les risques excessifs et rendre les investissements plus viables sur le plan commercial, et 3) combler les lacunes de l'investissement privé par le co-investissement (Leitheiser *et al.*, 2022).

La diversification des cultures est un exemple où les investissements privés et publics pourraient être combinés. L'utilisation d'un plus grand nombre de variétés pourrait accroître la résilience des secteurs de l'avocat et de l'ananas aux effets négatifs du changement climatique et à d'autres défis. Comme on l'a vu dans le secteur de la banane, la dépendance à l'égard d'une seule variété crée également une vulnérabilité aux parasites et aux maladies des plantes. La diversification des cultures est une entreprise majeure qui sera très probablement menée par les acteurs du secteur privé s'ils la considèrent comme commercialement viable. Les gouvernements pourraient soutenir cette initiative en facilitant les partenariats entre le secteur privé et les institutions de recherche financées par l'État.

Le soutien public à la R&D dans d'autres technologies et pratiques durables (notamment l'agroécologie, la production sans pesticides, l'irrigation au goutte-à-goutte et la sélection variétale) pourrait également aider les chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas à devenir plus durables et plus résilientes.

Les entreprises individuelles mènent souvent des recherches ou collectent des données sur d'autres sujets liés à la durabilité, tels que le climat et les propriétés du sol. Toutefois, la capacité des entreprises à traiter et à analyser les données et les résultats de la recherche est variable. Les gouvernements pourraient aider les instituts de recherche et les entreprises à coopérer dans le domaine de la recherche et du développement.

Les petits producteurs peuvent être intégrés dans les pratiques de R&D pour s'assurer qu'il en bénéficie. Leur participation peut être soit une contribution aux études pilotes et à l'application de la recherche sur le terrain, soit la réception des informations et d'une formation sur les résultats de la recherche. Toutefois, il conviendrait de veiller à ce que les risques potentiels de ces initiatives pour les moyens de subsistance des producteurs participants (tels que les mauvaises récoltes, le déplacement des Populations Indigènes, autochtones ou locales) soient évités ou convenablement assurés.

Encourager les institutions financières privées à subordonner l'octroi de prêts aux acteurs du secteur des fruits tropicaux à des conditions de durabilité.

Bien que ce document se concentre entièrement sur les incitations gouvernementales, il faut reconnaître que les institutions financières privées contribuent à façonner le comportement d'investissement par les conditions qu'elles attachent à la fourniture de services financiers. Les institutions financières privées peuvent imposer des conditions liées à la durabilité, notamment la preuve que les activités des emprunteurs ne contribuent pas à des impacts négatifs tels que la déforestation ou la maltraitance des travailleurs. Les institutions financières peuvent utiliser ces conditions pour réduire leurs propres risques financiers. La législation sur le devoir de diligence peut également obliger les institutions financières à assortir leurs prêts d'exigences en matière de durabilité afin de prouver qu'elles identifient et traitent les risques de durabilité de leurs propres activités et de celles de leurs emprunteurs. Parallèlement, les gouvernements peuvent renforcer la capacité des emprunteurs du secteur des fruits tropicaux à se conformer aux exigences de durabilité des prêts par le biais de la formation, de l'assistance technique ou d'autres formes de soutien.

Investissement public direct

Les investissements publics directs peuvent jouer un rôle important dans la création d'un environnement favorable à l'investissement agricole. Toutefois, il est nécessaire d'évaluer attentivement les résultats des investissements publics en matière de durabilité, de les contrôler et de les évaluer. D'une part, l'investissement public dans le développement de projets d'irrigation à grande échelle, notamment, ou le recyclage et l'utilisation de résidus végétaux pour l'énergie renouvelable, peut avoir un impact positif sur l'investissement dans le secteur des fruits tropicaux (Leitheiser *et al.*, 2022). Toutefois, il faut tenir compte des impacts environnementaux négatifs imprévus et d'un éventuel partage inégal des bénéfices et des risques entre les petits producteurs et les grandes entreprises dans le cadre de ces initiatives publiques. Que l'investissement public direct soit considéré comme une incitation à l'investissement ou comme une contribution au développement rural en général, il s'agit d'un outil qui peut encourager l'investissement agricole durable s'il est conçu et mis en œuvre attentivement.

Passation des marchés publics

Il peut être difficile de déterminer si les marchés publics doivent être considérés comme une incitation à l'investissement ou comme une activité visant à atteindre plusieurs objectifs publics, notamment la fourniture de denrées alimentaires aux institutions publiques. Néanmoins, les marchés publics peuvent créer à la fois un marché fiable et une source de revenus pour les producteurs, et ainsi accroître leur capacité à réaliser des investissements durables. Il existe de nombreux exemples de marchés publics portant sur d'autres produits alimentaires, notamment des fruits provenant de petits exploitants et distribués dans les écoles, les hôpitaux publics, les prisons et les programmes d'aide alimentaire. Compte tenu de la valeur nutritionnelle de certains fruits tropicaux, leur inclusion dans les initiatives de marchés publics peut répondre à plusieurs objectifs de développement, tels que l'encouragement des investissements et la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour s'assurer que les marchés publics contribuent spécifiquement à l'investissement durable, des critères sociaux et environnementaux peuvent être utilisés pour la passation des marchés. Par exemple, les gouvernements peuvent donner la priorité à l'approvisionnement auprès de petits producteurs qui utilisent des méthodes de production durables sur le plan environnemental (FAO, Alliance du Bioversity International et le CIAT, Editora da UFRGS, 2021).

Diffuser des informations sur les cas positifs d'investisseurs responsables

Les gouvernements peuvent contribuer à diffuser des informations sur les investisseurs qui adhèrent aux principes de l'investissement responsable, gèrent de manière proactive les risques liés à la durabilité et contribuent à la durabilité et à la résilience des secteurs des fruits tropicaux. Cela pourrait inspirer d'autres personnes à propos de ces opportunités et donner une publicité positive aux acteurs responsables du secteur. Toutefois, la publicité pour les investisseurs doit être faite avec soin et selon des critères de durabilité stricts afin d'éviter le favoritisme et les conflits d'intérêts.

Fruits avec indications géographiques

Les gouvernements peuvent soutenir l'élaboration et l'adoption de normes nationales de durabilité, par exemple en apportant un soutien financier, en élaborant des documents d'orientation et en organisant des formations pour les indications géographiques (IG) qui incluent des exigences en matière de production durable. Une IG est une certification qui identifie un produit comme étant originaire d'un territoire particulier où une qualité, une réputation ou une autre caractéristique donnée du bien est essentiellement attribuable à son origine géographique. En plus de soutenir les parties prenantes dans l'utilisation des IG, les gouvernements peuvent contribuer à protéger les IG en délivrant des labels de certification, des processus d'approbation et des lois (OMPI, 2023).

Les IG peuvent encourager les producteurs à répondre à la demande des consommateurs pour des produits authentiques et à produire des produits de meilleure qualité (Réquillart, 2007). La certification IG n'est pas une certification de durabilité, mais elle peut être soumise à des exigences sociales et environnementales et encourager ainsi les pratiques durables. Si les IG augmentent la demande de produits certifiés, elles peuvent contribuer au chiffre d'affaires des producteurs et donc à leur capacité à réinvestir dans leurs activités. Comme les IG peuvent être soumises à des exigences de durabilité, elles peuvent également encourager les investissements durables. Les IG peuvent également soutenir la préservation des ressources génétiques locales et indigènes et des pratiques traditionnelles contribuant à la durabilité environnementale et sociale.

La FAO a travaillé avec des producteurs et des associations en Colombie pour renforcer leurs capacités et s'assurer qu'ils participent à la définition des critères des IG (Vandecandelaere *et al.*, 2021). Parmi les exemples d'IG dans le secteur des fruits tropicaux, on peut citer les ananas du Bénin, du Kerala en Inde et du Novo Remanso au Brésil. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une IG à proprement parler, la FAO soutient également la production et le commerce de variétés indigènes d'ananas au Suriname (FAO, 2022).

Mesures nationales prises par les gouvernements des pays importateurs

Les mesures prises par le pays d'origine désignent les mesures réglementaires et politiques prises par un pays pour promouvoir les investissements directs étrangers des investisseurs enregistrés sur son territoire ou dans sa juridiction. Par exemple, les pays importateurs de fruits tropicaux peuvent avoir de grandes entreprises qui investissent dans le secteur des fruits tropicaux dans les pays producteurs. Pour contribuer à la durabilité, ces mesures devraient viser à garantir que les investissements adhèrent à des pratiques éthiques et durables. Les mesures prises par les pays d'origine peuvent inclure des incitations pour les investisseurs qui contribuent à l'investissement responsable, ainsi que des réglementations comprenant des sanctions contre les investissements ayant des impacts potentiellement négatifs (Fiedler et Karlsson, 2016).

7. Exemples de processus et de mécanismes de conception et de mise en œuvre d'incitations

En plus de considérer les types d'incitations à l'investissement susceptible de permettre d'atteindre les objectifs de durabilité, il est tout aussi important de se pencher sur le processus de conception et de mise en œuvre des incitations. Cette section fournit quelques exemples sur la manière dont les incitations à l'investissement peuvent être conçues et mises en œuvre. Pour des conseils plus détaillés, voir le *Guide des incitations à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* (Bulman et al., 2021).

Comme indiqué précédemment, l'objectif d'une incitation gouvernementale en faveur d'un investisseur privé est d'influencer la taille, la localisation, l'impact, le secteur ou d'autres caractéristiques de l'investissement. Avant de prévoir des incitations, les gouvernements doivent analyser les raisons pour lesquelles les investissements ne se matérialisent pas dans la taille, la localisation ou le secteur souhaités, ou ne génèrent pas l'impact escompté. Ensuite, les pouvoirs publics doivent déterminer s'il convient de modifier le cadre politique et juridique existant ou si les incitations à l'investissement constituent une option utile. Sur cette base, le gouvernement peut alors envisager la meilleure combinaison d'incitations avec d'autres mesures.

Les incitations doivent être alignées sur les priorités gouvernementales, qui peuvent inclure le renforcement de l'accès aux marchés d'exportation afin d'augmenter les recettes d'exportation et de créer des emplois, ainsi que la réalisation de différents objectifs de durabilité tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de l'utilisation d'énergie propre, la prévention de la déforestation et le respect des droits de l'homme et des droits du travail.

Les conditions géographiques, politiques, sociales et économiques des chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas varient d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, et les différents acteurs de la chaîne de valeur ont également besoin de différents types de soutien. Les mesures d'incitation doivent donc être adaptées au contexte dans lequel elles sont mises en œuvre et au groupe cible spécifique. Comme indiqué précédemment, les incitations à l'investissement doivent être envisagées dans le contexte d'un environnement favorable plus large.

Les incitations sont l'un des nombreux outils que les gouvernements peuvent utiliser pour encourager les investissements durables et décourager les investissements non durables. Les incitations ne sont peut-être pas l'outil le plus approprié pour garantir que les investissements n'entraînent pas de violations des droits de l'homme ou des droits du travail, ou qu'ils respectent la législation environnementale. Il convient plutôt de recourir à l'application des lois nationales pour prévenir les violations des obligations juridiques internationales et nationales.

La conception et la mise en œuvre des incitations à l'investissement doivent impliquer différentes parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Les incitations techniques qui impliquent la R&D et la formation peuvent, par exemple, impliquer des instituts de recherche, des agents de vulgarisation et d'autres acteurs. Les marchés publics pour les programmes d'alimentation scolaire peuvent impliquer plusieurs entités gouvernementales, notamment les ministères de l'éducation, de l'agriculture et de la politique sociale. Le ministère des finances serait également impliqué, et les différentes entités gouvernementales concernées devraient se mettre d'accord sur un plan financier et de mise en œuvre commun. En général, les parties prenantes non gouvernementales, y compris celles qui pourraient potentiellement bénéficier ou être affectées négativement par l'incitation et leur impact possible sur l'investissement, devraient également être impliquées. L'inclusion des groupes cibles des mesures d'incitation (tels que les agriculteurs, les entreprises, etc.) et des représentants des communautés et des travailleurs peut augmenter la probabilité d'obtenir les résultats souhaités. Même si elles sont bien

intentionnées, les mesures d'incitation mises en œuvre sans consultation suffisante peuvent avoir des effets sous-optimaux.

Les partenariats public-privé (PPP) constituent l'un des moyens par lesquels la conception et la mise en œuvre d'incitations spécifiques à la chaîne de valeur ont été coordonnées avec succès dans le secteur des fruits tropicaux. Les PPP entre les entreprises fruitières, les producteurs, les associations commerciales et les gouvernements des pays producteurs ne sont pas des incitations en soi, mais ils peuvent être utilisés pour diffuser efficacement les incitations aux bénéficiaires appropriés. Les PPP peuvent contribuer à renforcer l'environnement favorable en facilitant la coordination de secteurs particuliers, en réalisant des économies d'échelle dans l'achat de produits et la fourniture d'intrants et en développant les capacités. Ils ont été des moteurs importants de la croissance des secteurs de l'avocat et de l'ananas dans certains des plus grands pays producteurs.

Dans le secteur de l'avocat en particulier, les PPP se sont parfois concentrés sur la garantie que les producteurs, les emballeurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur puissent se conformer aux exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS) des pays qui importent les fruits. Ces PPP ont permis de canaliser le soutien pour couvrir les coûts de mise en conformité avec les exigences SPS ainsi que la formation des producteurs et des travailleurs. Les enseignements tirés de ces PPP pourraient être utilisés pour atteindre les objectifs de durabilité. Les PPP existants qui opèrent dans les régions productrices d'avocats et d'ananas et qui utilisent des incitations financières et techniques peuvent également envisager des options pour s'assurer que ces incitations sont liées aux priorités du gouvernement national en matière de durabilité. Compte tenu de l'apparition d'exigences plus strictes en matière de durabilité dans les pays qui importent des fruits tropicaux, les incitations peuvent également être adaptées pour aider les investisseurs à se conformer à ces exigences de durabilité.

8. Messages clés et conclusion

Des investissements plus nombreux et de meilleure qualité sont nécessaires pour renforcer la durabilité et la résilience des chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas. Des incitations gouvernementales ciblées pour les investisseurs peuvent influencer la quantité et la qualité des investissements.

Ce document présente quelques idées de combinaisons d'incitations financières, d'incitations techniques et de soutien public, d'investissements directs et de marchés publics qui peuvent encourager l'investissement dans la production et le commerce durables. Ces idées ont pour but de stimuler la discussion et d'être source d'inspiration et elles ne doivent pas être considérées comme des recommandations normatives, mais plutôt comme un point de départ pour examiner comment les incitations peuvent soutenir l'objectif de promotion de l'investissement durable dans les industries mondiales de l'avocat et de l'ananas.

Les incitations sont un outil parmi d'autres que les gouvernements peuvent utiliser pour promouvoir l'investissement. Elles ne doivent pas être considérées comme des solutions autonomes, mais plutôt comme un élément d'une stratégie globale qui intègre des réglementations, des investissements généraux dans les biens et services publics et d'autres outils complémentaires pour atteindre les objectifs du gouvernement.

Lors de la conception des incitations à l'investissement, les gouvernements doivent prendre en compte les impacts potentiels sur les aspects environnementaux, économiques, sociaux, de gouvernance et de santé afin de garantir des résultats positifs en matière de durabilité et de minimiser les risques. Les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CSA, 2014) fournissent des orientations pour la conception d'incitations à l'investissement et de stratégies d'investissement plus larges afin d'atteindre les objectifs de durabilité. Le *Guide sur les incitations à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* de la FAO et le Centre Columbia sur l'investissement durable (Bulman *et al.*, 2021) fournit des recommandations précieuses pour s'assurer que le processus de conception et de mise en œuvre des incitations soit mené de manière à augmenter la probabilité d'impacts positifs et à diminuer la probabilité d'impacts négatifs. Le processus de conception et de mise en œuvre des incitations est tout aussi important que la sélection des types d'incitations appropriés. L'engagement des parties prenantes tout au long du processus est essentiel pour atteindre les objectifs de durabilité et de résilience. En envisageant une combinaison d'incitations dans le cadre d'un ensemble holistique comprenant des lois, des politiques et des institutions, les gouvernements peuvent encourager des investissements responsables et durables dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas.

Références

- Bulman, A., Cordes, K.Y., Mehranvar, L., Merrill, E. et Fiedler, Y.** 2021. *Guide sur les incitations à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome, FAO et Columbia Center on Sustainable Investment. <https://doi.org/10.4060/cb3933fr>
- CFS.** 2014. *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome, FAO, PAM et FIDA. <https://www.fao.org/3/au866f/au866f.pdf>
- FAO.** 2022. Appui au secteur de l'ananas au Suriname: le Fonds commun des Nations Unies pour les ODD adopte une proposition 3ADI+, 15 février 2022. Dans: *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. [Consulté le 20 décembre 2023]. <https://www.fao.org/newsroom/detail/support-for-suriname-s-pineapple-sector-un-joint-sdg-fund-approves-adi-proposal/fr>
- FAO, Alliance of Bioversity International et CIAT, Editora da UFRGS.** 2021. *Public food procurement for sustainable food systems and healthy diets – Volume 2*. Rome, FAO et Alliance Bioversity International. <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB7969EN/>
- FAO, APIA et INRAT.** 2023. *Fiche technique: investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/cc4673fr/cc4673fr.pdf>
- Fiedler, Y. et Karlsson, J.** 2016. *Home country measures that promote responsible foreign agricultural investment: Evidence from selected OECD countries*. FAO Commodity and Trade Policy Research Working Paper No 52. Division des marchés et du commerce, axe Développement économique et social. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://www.fao.org/3/i5802e/i5802e.pdf>
- Leitheiser, E., Gallagher, E., Bundgård, A., Heredia, S., et Cornelles, S.** 2022. *Leveraging Private Sector Practices to Guide Green Business Environment Reform*. Rapport de recherche. Donor Committee for Enterprise Development, Cambridge, Royaume-Uni. <https://www.enterprise-development.org/wp-content/uploads/DCED-BEWG-Green-Business-Environment-Reform-Report.pdf>
- OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle).** 2023. Qu'est-ce qu'une indication géographique? Dans: *OMPI*. Genève, Suisse. [Consulté le 20 décembre 2023]. https://www.wipo.int/geo_indications/fr/index.html
- Réquillart, Vincent.** 2007. *On the Economics of Geographical Indications in the EU*. Séminaire INRA-IDEI: Geographical Indications and Collective Brands: Firm Strategies and Public Policies, Toulouse, France, 14-15 juin 2007. http://idei.fr/sites/default/files/medias/doc/conf/inra/papers_2007/requillart.pdf
- Vandecandelaere, E., Fernando Samper, L, Rey, A., Daza, A., Mejía, P., Tartanac, F. et Vittori, M.** 2021. *The Geographical Indication Pathway to Sustainability: A Framework to Assess and Monitor the Contributions of Geographical Indications to Sustainability through a Participatory Process*. *Sustainability*, 13(14), 7535. <https://doi.org/10.3390/su13147535>

CONTACTEZ-NOUS

Projet Fruits responsables

Responsible-Fruits@fao.org

<https://bit.ly/responsible-fruits>

Division des marchés et du commerce – Axe Développement économique et social

www.fao.org/markets-and-trade

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, Italie

Soutenu par:



Ministère fédéral
de l'Alimentation
et de l'Agriculture

